

CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE DE SAINT BARTHELEMY



LES CHIFFRES-CLES 2022



L'essentiel & plus encore



LES FAITS MARQUANTS DE 2022

Xavier Lédée, nouveau président de la collectivité

Dimanche 3 avril 2022, le conseil territorial a élu Xavier Lédée Président de la Collectivité. Il succède à Bruno Magras en poste depuis 1995.



Prise en charge de la CIPAV au 1er janvier 2023

L'article 12 de la loi de financement de la sécurité sociale 2022 prévoit le transfert vers les Urssaf et CGSS du recouvrement des cotisations de retraite de base et complémentaire et d'invalidité-décès opéré par la Cipav, ce afin d'aligner les procédures de collecte sur celles applicables aux artisans et commerçants depuis la suppression du RSI en 2018.

Pour mémoire

Depuis le 1er janvier 2020, la gestion des cotisations et contributions sociales des travailleurs indépendants de Saint-Barthélemy est assurée par la MSA Poitou (qui dispose localement d'une caisse de proximité « la caisse de prévoyance sociale de Saint-Barthélemy »).

LES PRESTATIONS



29 449 129 € de prestations versées

Santé



13 823

personnes protégées
en maladie

dont



146

bénéficiaires de
la CSS



18 449 695 €

de prestations santé
versées



1 090 190 €

d'indemnités
accidents du travail



400 957 €

de pensions d'invalidité
(44 bénéficiaires)



30 353 €

de capital décès
versés

Famille



1 689

foyers bénéficiaires
d'au moins une prestation

dont



64

foyers bénéficiaires
du RSA



1 729

enfants à charge



97

bénéficiaires de la
prime d'activité



2 993 272 €

de prestations famille
versées

Retraite



934

bénéficiaires
d'une retraite



6 459 087 €

versés pour la retraite
de base

LES ACTIFS



7 045

salariés



1 120

employeurs
de main d'oeuvre



1 663

travailleurs
indépendants



1 036

micro-entrepreneurs



4

exploitants agricoles

LES COTISATIONS

MONTANT DES COTISATIONS

Cotisations légales déclarées par entreprises employeurs de main d'œuvre via la DSN	41 849 172 €
Cotisations légales calculées pour les non-salariés (agricoles, travailleurs indépendants, micro-entrepreneurs)	4 554 378 €
Cotisations chômage	4 301 651 €
CSG	21 424 323 €
CRDS	1 045 365 €

RESTE A RECOUVRER (situation au 31.12.2022)

Cotisations légales non réglées par entreprises employeurs de main d'œuvre via la DSN (situation au 31.12.2022)	16 520 411 €
Cotisations légales non réglées pour les non-salariés (agricoles, travailleurs indépendants, micro-entrepreneurs) (situation au 31.12.2022)	12 065 683 €
CSG non réglées	6 566 475 €
CRDS non réglées	202 499 €

EXONERATIONS ET ALLEGEMENTS

Allègements (LODEOM ou Fillon)	20 389 650 €
Exonérations heures supplémentaires	795 831 €
Exonérations liées au COVID	1 197 €

LA RELATION CLIENT

RESSOURCES HUMAINES

4 ETP en front office

24 ETP en back office en MSA POITOU

LES MODALITES D'ACCUEIL

Accueil physique spontané

Accueil téléphonique

Accueil sur rendez-vous pour les dossiers nécessitant une expertise :

- physique à l'agence
- téléphonique avec les services de back-office

Accueil numérique

L'ACTIVITE EN 2022



4 077 visites



3 845 appels téléphoniques reçus
(87% des appels décrochés)



61 975 documents numérisés
dont 32 949 à la CPS

Accueil du public

Lundi - mardi - mercredi - jeudi : 8h30 à 12h30
(après-midi sur rendez-vous)
Vendredi : sur rendez-vous

Accueil téléphonique

Lundi - mardi - mercredi - jeudi : 8h30 à 12h30
Vendredi : 13h30 à 15h30
Tél. 05 90 87 22 10

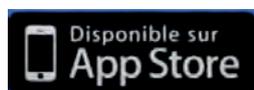
Site internet

<https://cps-stbarth.msa.fr>

Application mobile « Ma MSA & moi »



A télécharger depuis



CAISSE DE PRÉVOYANCE SOCIALE
13 RUE LUBIN BRIN
97133 GUSTAVIA

